

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 15 Novembre 2017

ETAIENT PRESENTS : Gérard BRODIN, Joëlle GENEST, Alain MANCEAU, Gérard BRIDIER, Robert BERNARD, Nicole BOURGOUIN, Françoise HUBERT, Isabelle HEURTEBIZE, Raphaël DENIS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes LE BRIS, LEBLANC , GAUTHIER, et M.M. CHERPY, FEVRIER , DUPUIS .

SECRETAIRE de SEANCE : Joëlle GENEST.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE
- CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE EN EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE / DEMANDE DE DETR
- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée / Mayenne Habitat
- DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE LA RÉGION / Rénovation logement 9 place de l'Eglise
- DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE LA RÉGION / Reconstruction 2 logements locatifs
- RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 / MAYENNE COMMUNAUTÉ
- REALISATION d'une STATION D'EPURATION / SECTEUR DE CHERUME /LA PERIERE
DEMANDE de SUBVENTIONS auprès des partenaires financiers : l'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE et le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE
- REALISATION des RESEAUX DE COLLECTE / SECTEUR DE CHERUME/LA PERIERE
DEMANDE de SUBVENTIONS auprès des partenaires financiers : l'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE et le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE
- BULLETIN MUNICIPAL
- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 7,3,1 DU 01/01/2018 AU 31/12/2019
- QUESTIONS DIVERSES

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE

M. LEBLANC, l'architecte retenu pour l'extension de la salle de Guinefolle, a présenté l'avant-projet d'extension. Les conseillers ont trouvé le projet intéressant. Il s'articule ainsi : la construction d'une salle de 280 m², des annexes d'une surface de 50 m² (stockage, loges, vestiaires), un hall de 60 m² et des sanitaires de 20 m². La salle pourrait être équipée de gradins, de matériel scénique qui n'est pas inclus dans l'avant-projet. Le Conseil Municipal souhaite que l'architecte redimensionne le projet car il n'entre pas dans l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de 450 000 €. Le coût prévisionnel du projet présenté est de 560 000€. Les conseillers souhaiteraient que le budget soit respecté car des imprévus et des avenants ne sont pas à exclure. Il est demandé de rapprocher les deux salles et de diminuer la surface du hall.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE EN EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE / DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire indique que la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT pourrait prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour le programme de construction d'une salle culturelle en extension de la salle de Guinefolle ;

L'opération étant liée à des travaux de construction de bâtiments communaux pourrait bénéficier d'une aide de 30% sur un montant subventionnable de 560 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant ledit projet

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. - exercice 2018 - circulaire préfectorale

ADOpte le programme de CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE EN EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE pour un montant estimatif de **560 000 € HT**,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2018 de la DETR,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

-DETR : 168 000 €

-REGION : 56 000 €

-EMPRUNT: 336 000 €

INDIQUE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018, article 2313 section d'investissement,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée / Mayenne Habitat

Monsieur le Maire présente aux membre du Conseil municipal le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de deux logements rue de Guinefolle en remplacement des logements incendiés. Ladite convention définit le programme et l'enveloppe financière, les pièces contractuelles, le détail des éléments de mission, les modalités de gestion et d'entretien, les dates d'effet et de délai.

L'enveloppe dédiée à la reconstruction de ces logements est de **234 364,60 € HT**. Elle inclut les frais de raccordement, d'aménagement des abords (**25 156,29€**), le montant des travaux (**176 551,17 €**), les prestations intellectuelles (frais d'architecte, de maîtrise d'œuvre VRD, les frais de contrôle technique, de maîtrise d'ouvrage déléguée (**27 992,50 €**) et diverses prestations (actualisation des frais, publicité, reprographie (**4 664,64 €**))

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet de construction de 2 logements locatifs communaux au lieu-dit Guinefolle
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE LA RÉGION / Rénovation logement 9 place de l'Eglise

Monsieur le Maire indique que le projet de rénovation du logement sis 9 place de l'Eglise à St-GEORGES-BUTTAVENT pourrait être éligible à une aide régionale aux projets de logements locatifs communaux.

Les travaux consistent en une rénovation thermique du logement et une restructuration du logement pour le diviser en deux locatifs.

Le montant du coût des travaux est estimé à 75 000€ HT .

Le coût de la maîtrise d'œuvre pour une mission complète est de **6 960,00 €** ce qui porte le **coût prévisionnel à de 81 960 € HT**.

L'aide régionale à laquelle la Commune peut prétendre au titre des logements locatifs communaux est de 30 % par opération. Des critères sont à prendre en compte : diminuer la consommation de 40% et respecter au minimum 4 critères de développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet de **rénovation du logement 9 place de l'Eglise** pour un montant prévisionnel de **81 960 € HT**.
- **de solliciter une subvention régionale aux projets locatifs communaux de 30 % soit 24 588 €.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.**

DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE LA RÉGION / Reconstruction 2 logements locatifs

Monsieur le Maire indique que le projet de reconstruction de deux logements pourrait être éligible à une aide régionale au titre des projets de logements locatifs communaux. Suite à incendie de deux logements communaux, la Commune a fait le choix, vu l'état des habitations suite à l'incendie, de reconstruire deux logements qui respectent des critères de développement durable.

Le montant des travaux, frais de maîtrise d'œuvre déléguée inclus est de **234 364,60 € HT**.

L'aide régionale au titre des logements locatifs communaux prévisionnelle est de **30 %** par opération.

Les critères à respecter sont respecter 4 critères de développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet de **reconstruction de deux logements locatifs communaux** pour un montant prévisionnel de **234 364,60 € HT**.
- **de solliciter une subvention régionale aux projets locatifs communaux de 30 % soit 70 309 €.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 / MAYENNE COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire communique le rapport d'activités de Mayenne Communauté aux conseillers. Il est décidé de laisser le document aux conseillers afin qu'ils en prennent connaissance avant le prochain conseil municipal.

REALISATION d'une STATION D'EPURATION / SECTEUR DE CHERUME /LA PERIERE DEMANDE de SUBVENTIONS auprès des partenaires financiers : L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE et le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

- Considérant la CARTE COMMUNALE de ST GEORGES-BUTTAVENT, validée par ARRETE PREFECTORAL n° 2007-E-0580, en date du 04/12/2007 ;
 - Considérant la Carte du ZONAGE d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la COMMUNE,
 - Considérant qu'il y a lieu de de modifier la structure globale du réseau d'assainissement communal pour répondre aux besoins d'urbanisation et soulager la station existante, il est nécessaire de construire une nouvelle station de 400 EH
 - Considérant les plans du projet susdit, ainsi que le détail estimatif des travaux y afférent ;
- Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,
- **ADOpte** le programme de CONSTRUCTION d'une STATION de 400 équivalent-habitants pour un montant de **358 395€ HT**
 - **SOLLICITE UNE SUBVENTION de 40%** auprès de l'Agence de l'Eau, soit **143 358 €** pour cette opération
 - **SOLLICITE UNE SUBVENTION de 30%** auprès du Conseil Départemental de la Mayenne pour cette opération, soit **107 518 €**
 - **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

REALISATION des RESEAUX DE COLLECTE / SECTEUR DE CHERUME/LA PERIERE
DEMANDE de SUBVENTIONS auprès des partenaires financiers : l'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
et le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

- Considérant la CARTE COMMUNALE de ST GEORGES-BUTTAVENT, validée par ARRETE PREFECTORAL n° 2007-E-0580, en date du 04/12/2007 ;
- Considérant la Carte du ZONAGE d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la COMMUNE,
- Considérant qu'il y a lieu de modifier la structure globale du réseau d'assainissement communal pour répondre aux besoins d'urbanisation et soulager la station existante, pour y raccorder les maisons d'habitation existant actuellement sur ce versant Ouest de l'Agglomération (Chemin de la Périère) et les constructions futures. Les travaux comprennent les travaux de transfert de réseaux, les travaux d'extension de réseau pour le Chemin de la Périère, les travaux de réhabilitation de réseau rue de Fontaine-Daniel
- Considérant les plans du projet susdit, ainsi que le détail estimatif des travaux y afférent ;
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- ADOPTE le programme d'extension et de réhabilitation et de transfert des réseaux de collecte pour un montant de **337 524 € HT**
- SOLLICITE UNE SUBVENTION de **40%** auprès de l'**Agence de l'Eau**, soit **135 009 €** pour cette opération
- SOLLICITE UNE SUBVENTION de **30%** auprès du **Conseil Départemental de la Mayenne** pour cette opération soit **101 257 €**
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2017-138 BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture du projet de sommaire du prochain bulletin municipal. Après quelques modifications, le sommaire est validé. Le bulletin sera proposé lors du prochain conseil et distribué en fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme GENEST et M. MANCEAU se rendront chez le pépiniériste une nouvelle fois pour effectuer le choix de l'arbre qui sera implanté sur la place de l'Eglise.
- Contact va être pris afin que des devis soient établis pour réaliser le revêtement devant l'école (enrobé ou bicouche).
- La Commune avait sollicité plusieurs aides au titre du programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Ces aides avaient été sollicitées pour les liaisons douces, l'aménagement de la zone humide et la rénovation de l'éclairage public de FONTAINE-DANIEL et se montaient à un total de 77 900€ Malgré la signature de la convention en présence de Mme ROYAL, la Ministre de l'époque, il semblerait que les crédits ne seront pas versés aux communes. Les députés et Sénateurs ont été contactés pour qu'ils fassent le nécessaire. Un courrier a été envoyé au Premier Ministre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée .